

---

## Erratum

---

### Décision 7287, 29 mai 2001

#### Producteurs de volailles

#### — Production et mise en marché du poulet

#### — Modifications

*Gazette officielle du Québec*, Partie 2, 13 juin 2001, 133<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 24, page 3605.

À la page 3605, la note de bas de page aurait dû se lire :

\* Les dernières modifications au Règlement sur la production et la mise en marché du poulet, approuvé par la décision numéro 6367 du 11 décembre 1995 (1995, *G.O.* 2, 5342), ont été apportées par le règlement approuvé par la décision numéro 7223 du 19 février 2001 (2001, *G.O.* 2, 1493). Les modifications antérieures sont indiquées au «Tableau des modifications et Index sommaire», Éditeur officiel du Québec, à jour au 1<sup>er</sup> novembre 2000.

36388